

MIROVA FUNDS

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S Luxembourg B 148 004

(la « SICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ce courrier au nom de la SICAV, dont la gestion est assurée par Natixis Investment Managers International¹ (la « **Société de Gestion** »), une société de gestion du Groupe BPCE.

Le Conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé d'apporter les modifications importantes suivantes au prospectus de la SICAV. Les modifications décrites ci-après prendront effet à compter du 25 mars 2019 et seront intégrées au prospectus de la SICAV en date du 25 mars 2019.

Les Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), le Prospectus, les Statuts de la SICAV et les derniers rapports, qui décrivent dans le détail les caractéristiques de la SICAV, peuvent être obtenus sans frais :

- Au siège social de la Société de gestion
Natixis Investment Managers International :
43, avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS, FRANCE

Ces documents vous seront envoyés dans la semaine suivant la réception d'une demande écrite ;

- Sur le site Internet www.im.natixis.com
- Ou auprès de l'agent centralisateur CACEIS Bank, 1-3 Place Valhubert, 75013 Paris, France.

Luxembourg, le 22 mars 2019

Pour le Conseil d'administration de la SICAV

¹ Natixis Investment Managers International est une société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers française sous le numéro GP 90-009.

MIROVA FUNDS
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 148 004

1. Création d'un nouveau compartiment d'actions

Le Conseil a décidé de lancer un nouveau Compartiment d'actions dénommé **Mirova Women Leaders Equity Fund***.

**Ce compartiment n'est pas enregistré en France.*

2. Mise à jour concernant le Règlement 2016/1011 relatif aux indices utilisés en tant qu'indices de référence pour les instruments financiers et les contrats financiers ou pour mesurer la performance des fonds d'investissement (le « Règlement concernant les indices de référence »)

La section « *Règlement (UE) concernant les indices de référence 2016/1011* » du Prospectus a été modifiée relativement au Règlement concernant les indices de référence. Un paragraphe a également été ajouté à la section « *Indice de Référence* » dans tous les suppléments sauf pour les compartiments taux afin de clarifier le statut des administrateurs des indices de référence concernés.

3. Création d'une nouvelle catégorie de classes d'actions

Afin de favoriser le développement commercial du compartiment Mirova Euro Sustainable Equity Fund, le Conseil a décidé de créer une nouvelle catégorie de classes d'actions à l'attention des investisseurs institutionnels qui cherchent à souscrire des catégories d'actions sans commissions de surperformance du présent Compartiment.

Cette nouvelle catégorie de classe d'actions possédera les caractéristiques suivantes :

• **Mirova Euro Sustainable Equity Fund**

Catégorie de Classes d'Actions	Frais de Gestion	Frais d'Administration	Frais Globaux	Commission de souscription maximale	Commission de rachat maximale	Souscription initiale minimale	Détention minimale
I – NPF**	1,00 % p.a.	0,10 % p.a.	1,10 % p.a.	Néant	Néant	50 000 EUR	1 action

***Cette catégorie d'action n'est pas enregistrée en France.*

4. Clarification de la Politique de couverture de change

Le Conseil a pris en considération la Politique de couverture de change des compartiments de la SICAV (individuellement, un « **Compartiment** » et collectivement, les « **Compartiments** ») et a décidé de fournir de nouvelles précisions concernant les informations relatives à ladite politique dans le chapitre « *SOUSCRIPTION, TRANSFERT, CONVERSION ET RACHAT D' ACTIONS* » du Prospectus.

Il est désormais clarifié dans le présent chapitre que chaque Compartiment peut offrir des catégories d'actions couvertes contre le risque de change lié à une devise unique ou des catégories d'actions couvertes contre le risque de change lié à des devises multiples en fonction de l'exposition de change ou de la politique de couverture de change de chaque Compartiment.

MIROVA FUNDS
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 148 004

- Les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change lié à une devise unique visent à couvrir le risque de change des devises entre la devise de cotation de la catégorie d'actions et la devise de référence du Compartiment.
Ces Catégories d'Actions sont identifiées par la lettre « H » précédant la devise de la Classe d'Actions (par exemple : N/A (H-CHF)).
- Les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change lié à des devises multiples visent à couvrir les fluctuations entre les devises sous-jacentes des pays développés des investissements du Compartiment et la devise de couverture de chaque Catégorie d'Actions.
Ces Catégories d'Actions sont identifiées par la lettre « H » précédant la dénomination de la Classe d'Actions (par exemple : H-N/A (CHF) NPF).

Par conséquent, les informations relatives à la politique de couverture ont été supprimées de la description du Compartiment concerné et lesdites informations sont désormais stipulées dans la section générale du prospectus susmentionné.

5. Modification applicable aux compartiments Mirova Global Sustainable Equity Fund et Mirova Europe Sustainable Equity Fund

i. Baisse des Frais Globaux pour les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change lié à des devises multiples

Le Conseil a pris en considération la structure de commissions des catégories d'actions couvertes contre le risque de change lié à des devises multiples et a décidé de baisser la commission de gestion des catégories d'actions couvertes contre le risque de change lié à des devises multiples existantes de 0,05 % afin d'aligner les Frais Globaux desdites catégories d'actions avec la catégorie de classe d'actions correspondante. En conséquence, la catégorie couverte des classes d'actions a été supprimée du tableau « *Caractéristiques des Catégories de Classes d'Actions* » dans les suppléments, compte tenu du fait que les informations relatives à ces catégories d'actions sont désormais similaires à celles de la catégorie non couverte correspondante des classes d'actions.

6. Modifications applicables au compartiment Mirova Global Sustainable Equity Fund

i. Modification du Gestionnaire Financier par Délégation du compartiment Mirova Global Sustainable Equity Fund

Le Conseil a pris en considération la décision du Gestionnaire Financier par Délégation du compartiment Mirova Global Sustainable Equity Fund, à savoir Ostrum Asset Management U.S., LLC, de créer une nouvelle filiale dénommée MIROVA U.S. LLC et de transférer l'activité de gestion d'investissement socialement responsable existante vers cette nouvelle entité.

En raison des éléments susmentionnés, à compter du 29 mars 2019, la gestion de portefeuille du compartiment Mirova Global Sustainable Equity Fund sera déléguée, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), à l'entité MIROVA US LLC nouvellement créée, qui est enregistrée auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC).

MIROVA FUNDS
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 148 004

Cette modification de structure n'affectera pas la gestion du Compartiment qui continuera d'être géré par la même équipe qui opérait au sein de l'entité Ostrum Asset Management U.S., LLC, conservant ainsi la même stratégie et niveaux de commission que ceux stipulés dans le Prospectus.

7. Modification applicable au compartiment Mirova Global Green Bond Fund

i. Mise à jour visant à refléter la date de lancement effective du Compartiment

La section « *Historique de performance* » a été modifiée afin de refléter la date de lancement effective du Compartiment au 2 juin 2017.

8. Autres modifications

- i. La section « Retenues d'impôt à la source » du Prospectus a été mise à jour suite à l'abrogation de la Directive 2003/48/CE concernant l'imposition des revenus de l'épargne ;
- ii. À la section « *Commission de performance* » de chaque supplément concerné, la référence à la précédente méthode de calcul des commissions de performance a été supprimée, compte tenu du fait que la nouvelle méthode de calcul utilisant le « high water mark » (seuil maximum) est désormais pleinement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les modifications susmentionnées constituent les principaux changements apportés au Prospectus même si d'autres modifications ont été effectuées surtout à des fins de mise en ordre et de cohérence.
